

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 24 mai 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°11

DÉCISION N° 0-8145-2013/DEF/EMM/EMO

portant affectation du pousseur pour sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération n° 103.

Du 30 avril 2013

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations de la marine ».

DÉCISION N° 0-8145-2013/DEF/EMM/EMO portant affectation du pousseur pour sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération n° 103.

Du 30 avril 2013

NOR D E F B 1 3 5 0 7 0 2 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.2

Référence de publication : BOC N°23 du 24 mai 2013, texte 11.

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la directive n° 0-24727-2012/DEF/EMM/CO-ORG du 7 décembre 2012 ⁽¹⁾ fixant la prévision des admissions et des retraits du service actif (ASA - RSA) des petits bâtiments et engins portuaires pour l'année 2013,

Décide :

Art. 1er. Le pousseur pour sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de nouvelle génération (PSNLE10) n° 103 est placé sous le commandement organique du commandant de la base navale de Cherbourg en sous-ordre du commandant de l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord (COMAR MANCHE) et basé à Cherbourg à compter du 29 avril 2013.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « opérations aéronavales »,*

Frédéric JUBELIN.

(1) n.i. BO.